



COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

- BUDGET PRINCIPAL
- FOYERS DES JEUNES TRAVAILLEURS
- LOCATIONS IMMOBILIERES

❖ **TABLE DES MATIERES**

❖	Préambule et synthèse	3
❖	Budget principal	5
	A. La section de fonctionnement	5
	1. Focus recettes	6
	2. Focus dépenses	11
	3. Les épargnes communales	15
	B. La section d'investissement	16
	C. Perspectives et conclusion	21
❖	Annexes tableau de synthèse du budget principal	22
❖	Ratios du budget principal	23
❖	Les engagements de la ville de Granville	24
❖	Budget vert et dette verte	24
❖	Les engagements pluriannuels	26
❖	Budgets annexes	27
	I. Foyers des jeunes travailleurs	27
	A. La section de fonctionnement	28
	B. La section d'investissement	30
	C. Perspectives et conclusion	31
❖	Annexes : tableau de synthèse	32
	II. Budget Locations immobilières	33
	A. La section de fonctionnement	33
	B. La section d'investissement et le fonds de roulement	33
	C. Perspective et conclusion	34
❖	Annexes : tableau de synthèse	35
❖	Glossaire	36

❖ PREAMBULE ET SYNTHÈSE

❖ Préambule et synthèse

Le compte administratif retrace pour l'année écoulée l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées.

L'analyse financière de ce document comptable vise plusieurs objectifs :

- ✓ Connaître les principales réalisations de l'exercice écoulé, tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- ✓ Analyser les évolutions budgétaires de la ville pour déterminer les enjeux à court et moyen termes ;
- ✓ Évaluer la situation de la dette et les épargnes de la ville (elles permettent de déterminer sa capacité à investir) ;
- ✓ Expliquer le budget communal aux différents acteurs (agents, élus, habitants, société civile, etc.) pour renforcer leur pouvoir d'agir.

L'analyse ci-dessous est présentée en mouvements réels, c'est-à-dire en excluant les mouvements d'ordre strictement comptables, avec : le budget principal et ses budgets annexes pour unique périmètre.

Les trois faits majeurs de l'exercice 2024

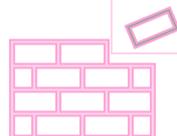
**Dette diminuée de 1 231 000 €
(-93€ / habitant)**



**Epargne nette confortée :
229 € / habitant
(strate communes normandes
de 10 000 à 49 999 habitants
2023 : 103 €)**



**Un investissement communal
conforme au plan pluriannuel
d'investissement : 8.16 millions
d'euros investis**



Synthèse

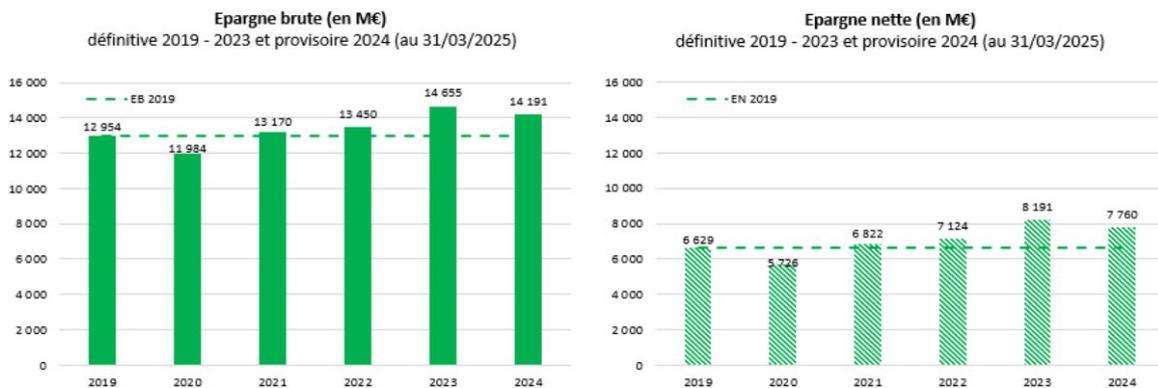
En 2024, la situation financière des communes s'est légèrement dégradée. Selon les données issues de la Conférence des finances publiques¹, l'épargne brute des communes a diminué en moyenne de -3.2 avec une dégradation notable de la situation financière des départements qui ont connu en moyenne une baisse de leur épargne brute de -31%.

Dans ce contexte, il convient de souligner la bonne santé financière de la Ville de Granville et de ses budgets annexes. Comme en 2023, l'épargne communale a bénéficié d'une croissance des recettes supérieure à celle des dépenses, lui permettant de disposer d'une capacité d'autofinancement renforcée.

En 2024, l'épargne brute hors cession a augmenté de +7.46% par rapport à 2023 pour atteindre 4 271 054 €. La capacité de désendettement 2024 s'est élevée à 2.95 années, un montant éloigné du premier seuil de vigilance donné à 7 années.

Ce contexte particulièrement sain a permis de poursuivre les opérations inscrites dans le plan pluriannuel d'investissement 2022-2025. Les dépenses d'équipement de l'exercice se sont élevées à 8 162 400 € comprenant, notamment, le démarrage des travaux du centre-ville, la fin des travaux de rénovation énergétique du centre de loisirs Château bonheur et les travaux de l'espace Pierre et Marie Curie.

Afin de répondre aux enjeux locaux d'adaptation au changement climatique, ces dépenses ont été évaluées en fonction de leur impact environnemental dans le cadre de la budgétisation « verte » des investissements.



Graphique 1 : évolution de l'épargne des communes entre 2019 et 2025 (situation financière des collectivités – avril 2025)² permet de constater qu'entre 2023 et 2024, l'épargne brute des communes a reculé de -3.2% et l'épargne nette a diminué de -5.3%.

¹ <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/conference-financiere-territoires-gouvernement-ouvre-cycle-dechanges-collectivites>

² https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Situation_financiere_des_collectivites_2024.pdf

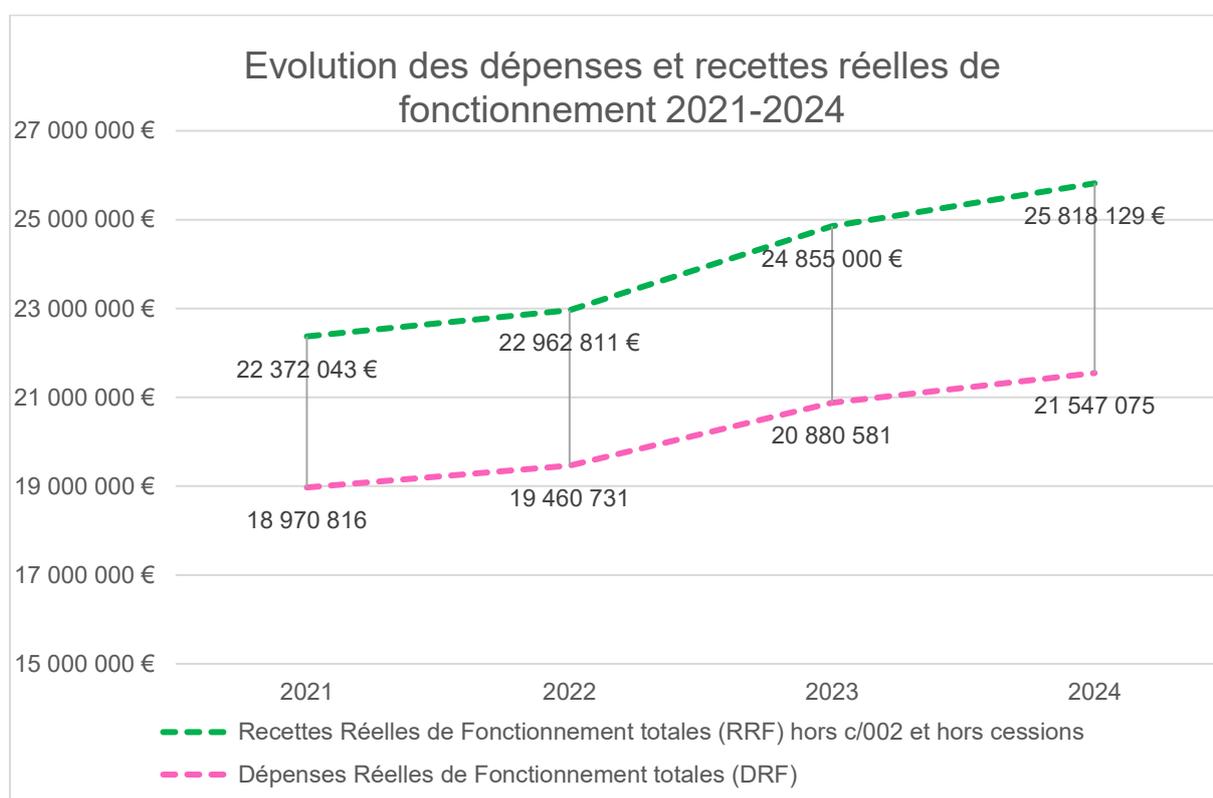
❖ BUDGET PRINCIPAL

A. La section de fonctionnement

Les recettes et les dépenses réelles

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services. Comme l'indiquent le tableau et le graphique suivants, en 2024, les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement³ ont respectivement augmenté de +3.87% et +3.19 %.

	2021	2022	2023	2024
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	22 372 043 €	22 962 811 €	24 855 000 €	25 818 129 €
Variation en %	+1,34%	+2,64%	+8,24%	+3.87%
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	18 970 816 €	19 460 731 €	20 880 581 €	21 547 075 €
Variation en %	-1.54%	+2.58%	+7.30%	+3.19 %



Graphique 2 : On constate l'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2024.

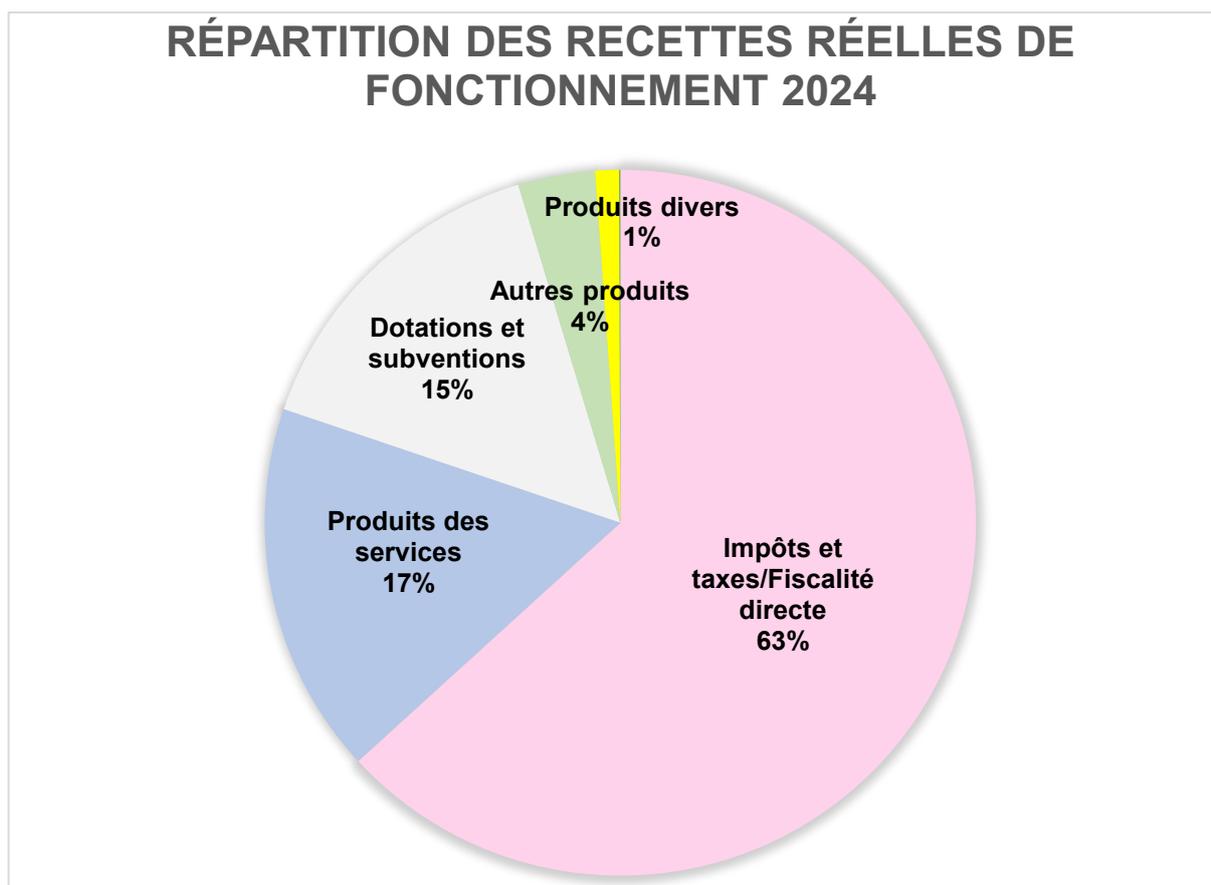
Pour l'analyse du présent compte administratif, le volume des cessions a été neutralisé pour le calcul de plusieurs ratios dont : le taux d'épargne brute, les épargnes brute et nette hors cessions, la capacité de désendettement.

³ Hors c.002 et hors cessions

1. Focus recettes

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de +3.87% pour s'établir à 25 818 129 € ou 1 944 € par habitant. La hausse s'explique principalement par la revalorisation mécanique des bases fiscales (+3.9%) et par la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Comme on peut le constater dans le graphique suivant, les chapitres « 73/731 – impôts et taxes/Imposition directe » et « 74 – dotations et subventions » représentent 78% des recettes réelles de fonctionnement 2024.



Graphique 3 : en 2024, la part de la fiscalité et des dotations s'élève à 78% des recettes réelles de fonctionnement.

	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	22 372 043 €	22 962 811 €	24 855 000 €	25 818 129 €
Taux d'évolution	+1,34%	+2,64%	+8,24%	+3.87%
Montant par habitant	1 689 €	1 741 €	1 879 €	1 944 €

Chapitre 70 – produits des services

Le chapitre s'établit à 4 394 966 € en 2024 contre 4 290 032 € en 2023. Il augmente de +104 964 € ou + 2.45 %. La situation s'explique essentiellement par la variation des produits suivants :

- Les remboursements de frais de personnel émis à l'EPCI, aux communes et aux partenaires de la ville : +92 294 €.

On constate une augmentation des produits des services en raison des conventions de refacturation de charges aux partenaires de la Ville qui permettent d'intégrer les effets de l'inflation et des revalorisations indiciaires.

Chapitres 73 – impôts et taxes et 731 – Imposition directe⁴

Les deux chapitres totalisent 63% des recettes réelles de fonctionnement. Ils s'élèvent à 16 315 943 € en 2024 contre 15 361 429 € en 2023, en augmentation de + 954 514 ou +6.21%.

La dynamique fiscale constatée depuis plusieurs années se confirme à nouveau en 2024. Le produit cumulé des taxes foncière (bâti et non bâti) et d'habitation (sur les résidences secondaires et les logements vacants) a progressé de +10.58 % sur un an. Avec les droits de mutations, ces produits représentent 83% du chapitre et 53% des recettes réelles de fonctionnement. Le produit du casino (hors redevance d'occupation) s'élève à 991 012 € en 2024 contre 999 044 € en 2023.

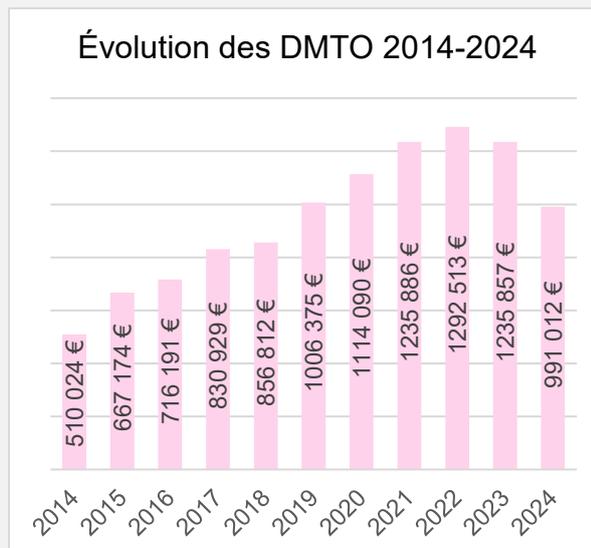
Aucun transfert de compétence n'a été effectué en 2024. L'attribution de compensation 2024 s'établit selon le tableau suivant :

Attribution de compensation (GTM)	Attribution en Fonctionnement	Attribution en Investissement
Attribution 2024 (=2023)	1 114 249 €	-37 371 €

Focus : évolution des droits de mutation à titre onéreux entre 2014 et 2024

Après huit années de croissance, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont commencé à diminuer en 2023. En 2024, la baisse s'est confirmée avec un produit qui a atteint 991 012 €, soit une variation annuelle de - 244 845 € ou -19.81%. Aussi, les DMTO ont retrouvé un niveau proche de l'exercice 2019.

On peut émettre l'hypothèse d'une stabilisation de ce produit en 2025 qui dépend de la volatilité du marché immobilier.



⁴ Depuis la mise en œuvre de la M57 au 1^{er} janvier 2023, le chapitre 73 a été décliné en 73 et 731.

a. La fiscalité locale

Les recettes des chapitres 73 et 731 représentent 63% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Le produit des taxes communales, foncières et d'habitation, (compte 73111) s'élève à 49% des recettes réelles de fonctionnement.

En 2024, hormis la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (+60%), aucun taux de fiscalité n'a évolué. Le produit des contributions directes s'est élevé à 12 589 592 € contre 11 384 656 € en 2023, en augmentation de +10.58% ou +1 204 936 €, soit 948 € par habitant en 2024 contre 860 € en 2023. Les taux communaux d'imposition foncière restent inchangés depuis 2011.

Pour 2024, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales s'est élevée à +3.9%. Concernant la taxe foncière, on constate que l'augmentation du produit a été supérieure à la revalorisation forfaitaire (comprenant l'inflation) ce qui signifie que l'évolution physique des bases liée au contexte foncier local (extensions, constructions, améliorations, etc.) a été favorable. On peut émettre l'hypothèse que la réforme de la fiscalité locale a un effet positif structurel sur le produit fiscal avec une dynamique foncière plus intéressante que la dynamique locative.

Evolution du produit fiscal	2021	2022	2023	2024
Produit fiscal (compte 73111)	10 068 950 €	10 423 843 €	11 384 656 €	12 589 592 €
% d'augmentation du produit	+3.89%	+3.52%	+9.22%	+10.58%

Evolution des bases en %	2021	2022	2023	2024
Total	-2.29%	+4.79%	+10.34%	+4.43%
TH (dont THRS)	Réformée	Réformée	+19.70%	-0.27%
TFPB	-2.30%	+4.79%	+7.65%	+5.95%
TFPNB	-0.10%	+5.14%	+9.03%	+3.26%

Chapitre 74 – Dotations et participations

Au total, le chapitre diminue de -37 095 € ou -0.94% pour atteindre 3 910 200 € contre 3 947 295 € en 2023. Plus en détail, la dotation forfaitaire se stabilise (+4 333 € ou +0.26%) pour s'établir à 1 693 035 € contre 1 688 702 € en 2023. La progression s'explique par la légère croissance de la population communale (+49 habitants). En raison de la perte d'éligibilité à la Dotations de Solidarité Urbaine (DSU), les dotations de péréquation (solidarité urbaine, péréquation) diminuent de -214 491 € (-28.89%). Elles passent de 742 389 € en 2023 à 527 898 € en 2024.

Le fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP) diminue de -3 853 € (-1.28%) pour atteindre 296 564 €. Enfin, la participation de la CAF, constatée au compte 7478222, diminue de -7.44% ou -41 609 €.

Chapitres 75-76-77-78 - autres produits de gestion courante, produits financiers et exceptionnels, reprise sur provision

En raison du passage à la norme M57, certaines recettes du chapitre 77 relèvent désormais du chapitre 75. C'est le cas des versements du SDEM 50 qui sont liés au groupement d'achat d'électricité 2023-2025. En 2024, le produit du chapitre 75 diminue. Il passe de 1 049 495 € en 2023 à 903 788 € en 2024, soit une diminution de -145 706 € (-13.88%). La moitié des produits du chapitre provient du SDEM 50.

Focus : l'évolution des achats d'électricité et de gaz entre 2022 et 2024⁵

On constate que le montant brut de la consommation d'électricité et de gaz a augmenté de +287 275 € entre 2022 et 2023 (+47%). Le reversement du SDEM a permis de présenter une dépense annuelle nette en baisse de - 99 574 €. En 2024, les dépenses ont diminué de -159 004 € (-17.8%) et le reversement s'est élevé à 451 323 €, en progression de +64 474 (+16.7%). Aussi, la dépense annuelle nette de gaz et d'électricité 2024, par rapport à 2023, a diminué de -223 478 € (-43.5%) pour atteindre 289 636 €.

	2022	2023	2024	Variation	En %
Dép. gaz et électricité	612 688 €	899 963 €	740 959 €	-159 004€	-17.8%
Reversement SDEM 50		386 849 €	451 323 €	+64 474 €	+16.7%
Dépense nette	612 688 €	513 114 €	289 636 €	- 223 478 €	-43.5%

Hors cessions, les autres produits : atténuations de charges (chapitre 013), produits financiers (chapitre 76), produits exceptionnels (chapitre 77) et reprises de provision (78) progressent. Ils passent de 206 749 € à 293 203 €, en progression de +86 454 € ou +41.82%, principalement en raison de la rémunération annuelle des comptes à terme (67 349 €). **En synthèse et en intégrant le produit des cessions 2024, voici les principales évolutions des recettes réelles de fonctionnement.**

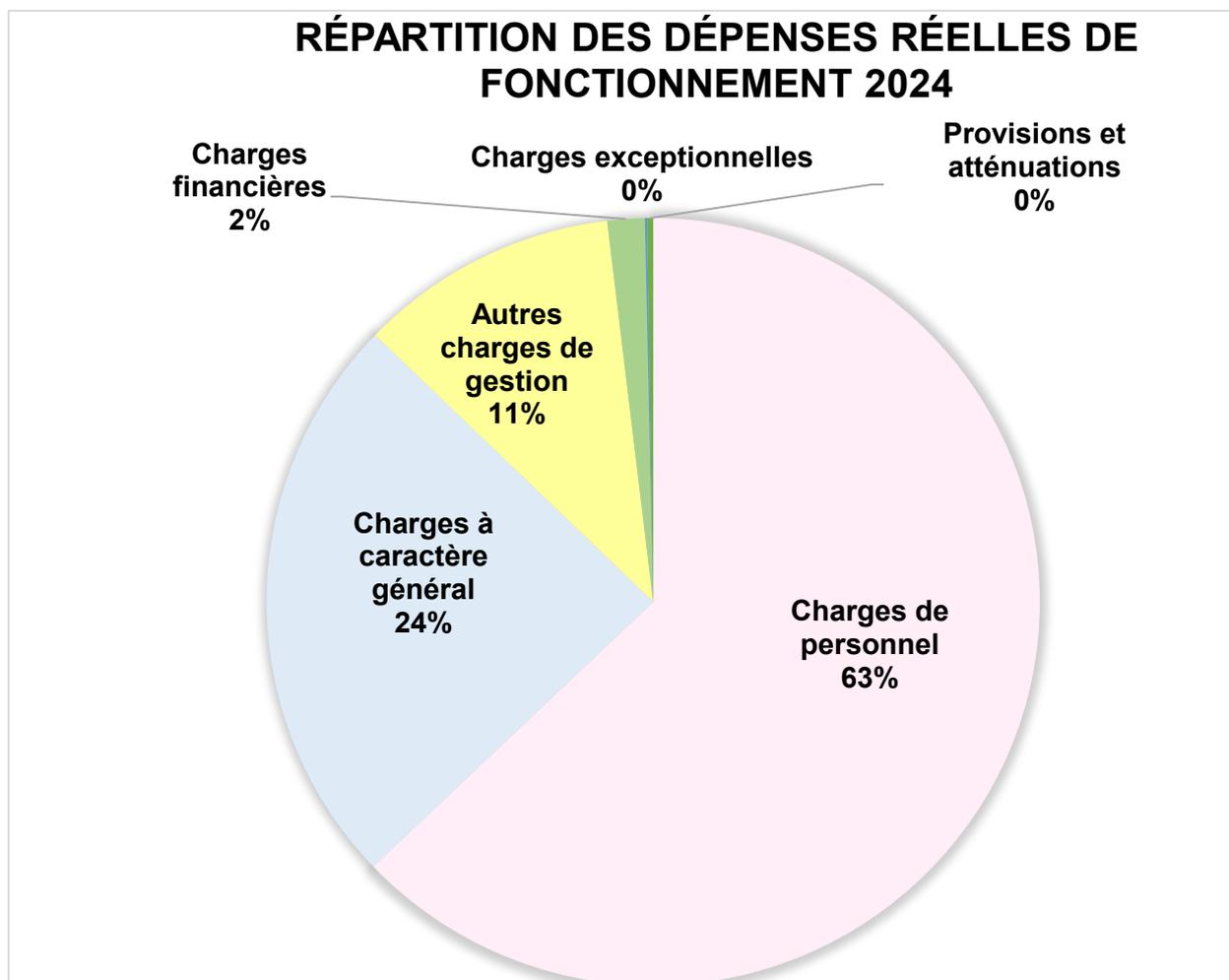
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Évol. (%)
013 - Atténuations de charges	229 462 €	142 144 €	197 087 €	204 371 €	+3.70%
70 – Prod. des services, du domaine/ventes	4 033 893 €	4 077 113 €	4 290 032 €	4 394 996 €	+2,45%
<i>Dont mise à disp. de personnel BA/CCAS</i>	<i>1 400 422 €</i>	<i>1 084 388 €</i>	<i>1 129 958 €</i>	<i>1 192 341 €</i>	<i>+5,52%</i>
<i>Dont mise à disp. de personnel à la l'EPCI</i>	<i>376 668 €</i>	<i>476 687 €</i>	<i>444 922 €</i>	<i>501 464 €</i>	<i>+12,71%</i>
<i>Dont mise à disposition aux autres organismes</i>	<i>88 709 €</i>	<i>128 410 €</i>	<i>199 166 €</i>	<i>234 919 €</i>	<i>+17,95%</i>
73 - Impôts et taxes/731 - Imposition directe	13 849 414 €	14 308 997 €	15 361 429 €	16 315 943 €	+6,21%
<i>Dont contributions directes</i>	<i>10 068 950 €</i>	<i>10 423 843 €</i>	<i>11 384 656 €</i>	<i>12 589 592 €</i>	<i>+10,58%</i>
<i>Dont attribution de compensation</i>	<i>1 481 790 €</i>	<i>1 114 249 €</i>	<i>1 114 249 €</i>	<i>1 114 249 €</i>	<i>+0,00%</i>
<i>Dont taxe sur l'électricité</i>	<i>374 601 €</i>	<i>372 223 €</i>	<i>407 041 €</i>	<i>402 340 €</i>	<i>-1,15%</i>
<i>Dont prélèvement sur prod. des jeux casinos</i>	<i>505 404 €</i>	<i>706 266 €</i>	<i>766 902 €</i>	<i>773 427 €</i>	<i>+0,85%</i>
<i>Dont taxe sur la publicité</i>	<i>76 039 €</i>	<i>97 427 €</i>	<i>121 122 €</i>	<i>111 169 €</i>	<i>-8,22%</i>
<i>Dont taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	<i>1 235 885 €</i>	<i>1 292 513 €</i>	<i>1 235 857 €</i>	<i>991 012 €</i>	<i>-19,81%</i>
74 - Dotations et participations	3 759 824 €	3 905 628 €	3 947 295 €	3 910 200 €	-0,94%
<i>Dont dotation forfaitaire</i>	<i>1 692 043 €</i>	<i>1 682 720 €</i>	<i>1 688 702 €</i>	<i>1 693 035 €</i>	<i>+0,26%</i>
<i>Dont dotation solidarité urbaine</i>	<i>392 842 €</i>	<i>398 282 €</i>	<i>403 373 €</i>	<i>201 687 €</i>	<i>-50,00%</i>
<i>Dont dotation nationale de péréquation</i>	<i>370 024 €</i>	<i>365 209 €</i>	<i>339 016 €</i>	<i>326 211 €</i>	<i>-3,78%</i>
<i>Dont attribution fonds dép. de taxe pro.</i>	<i>296 753 €</i>	<i>277 460 €</i>	<i>300 417 €</i>	<i>296 564 €</i>	<i>-1,28%</i>
<i>Dont compensation des exonérations par l'Etat</i>	<i>339 265 €</i>	<i>429 827 €</i>	<i>415 828 €</i>	<i>550 993 €</i>	<i>+32,51%</i>
75 - Autres produits de gestion courante	323 383 €	376 866 €	1 049 495 €	903 788 €	-13,88%
<i>Dont revenus des immeubles</i>	<i>241 913 €</i>	<i>242 563 €</i>	<i>304 924 €</i>	<i>187 084 €</i>	<i>-38,65%</i>
<i>Dont fermage</i>	<i>55 716 €</i>	<i>104 162 €</i>	<i>106 204 €</i>	<i>101 295 €</i>	<i>-4,62%</i>
76 - Produits financiers	36 €	36 €	58 €	67 414 €	+116 050 %
77 - Produits exceptionnels	183 879 €	945 237 €	10 504 €	2 436 736 €	+23 098 %
<i>Dont produits des cessions d'immobilisations</i>	<i>9 600 €</i>	<i>794 961 €</i>	<i>10 500 €</i>	<i>2 422 318 €</i>	<i>+22 969 %</i>
78 - Reprise sur provisions	1 750 €	1 750 €	9 600 €	7 000 €	-27,08%

⁵ Voir également p.13

En conclusion, on peut constater une progression des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) qui est principalement liée à la revalorisation forfaitaire des bases fiscales votées par le Parlement et à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Malgré un marché de l'immobilier moins dynamique et malgré une absence d'indexation des dotations de l'Etat sur l'inflation, l'augmentation du produit fiscal, des produits des services et des autres produits de gestion courante ont permis à la commune d'augmenter son épargne.

2. Focus dépenses

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement (hors cessions) se sont élevées à 21 547 075 €, en hausse de +3.19 % par rapport à 2023. Le taux d'inflation estimé par l'INSEE s'est élevé à +2 % en 2024. L'augmentation des charges s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel.



Graphique 6 : Les charges de personnel et charges à caractère général représentent 87% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Le tableau suivant permet de constater l'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement.

	2021	2022	2023	2024
Dépenses Réelles de Fonctionnement	18 970 816 €	19 460 731 €	20 880 581 €	21 547 075 €
Taux d'évolution	-1.54%	+2.58%	+7.30%	+3.19%
Montant par habitant	1 433 €	1 476 €	1 578 €	1 623 €

Dans le détail, le tableau suivant permet d'observer les variations des dépenses réelles de fonctionnement.

DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Évol. (%)
011 - Charges à caractère général	4 161 523 €	4 524 753 €	5 249 203 €	5 243 687 €	-0,11%
Dont achats	2 138 407 €	2 245 640 €	2 672 390 €	2 523 372 €	-5,58%
Dont services extérieurs	1 118 976 €	1 142 295	1 342 481 €	1 556 537 €	+15,94%
Dont autres services extérieurs	821 554 €	1 021 122 €	1 125 142 €	1 039 728 €	-7,59%
Dont impôts, taxes et versements assimilés	82 586 €	115 696 €	109 190 €	124 051 €	+13,61%
012 - Frais de personnel et assimilés	11 814 467 €	12 313 122 €	12 992 454 €	13 551 070 €	+4,30%
Dont rémunération principale	5 500 381 €	5 570 727 €	5 723 590 €	5 914 881 €	+3,34%
Dont NBI, SFT et indemnité de résidence	123 381 €	115 326 €	112 857 €	114 507 €	+1,44%
Dont autres indemnités	1 045 485 €	1 081 422 €	1 178 081 €	1 148 496 €	-2,51%
Dont rémunération contractuels	1 309 514 €	1 528 861 €	1 750 520 €	1 940 427 €	+10,85%
Dont autres emplois d'insertion	100 449 €	89 194 €	27 522 €	21 002 €	-23,69%
Dont apprentis	74 261 €	42 059 €	53 946 €	38 455 €	-28,72%
Dont cotisations à l'URSSAF	1 280 878 €	1 348 523 €	1 448 387 €	1 454 023 €	+0,39%
Dont cotisations aux caisses de retraites	1 790 458 €	1 822 608 €	1 902 419 €	2 035 645 €	+7,00%
Dont cotisations aux ASSEDIC	57 044 €	64 606 €	71 228 €	78 870 €	+10,73%
Dont cotisations pour assurance du personnel	141 554 €	235 876 €	243 584 €	252 160 €	+3,52%
Dont cotisations aux autres organismes sociaux	21 814 €	22 029 €	22 808 €	23 406 €	+2,62%
65 - Autres charges de gestion courante	2 566 865 €	2 173 485 €	2 227 104 €	2 342 154 €	+5,17%
Dont participation au budget annexe des FJT	160 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €	0,00%
Dont participation à l'équilibre d'autres budgets	1 235 000 €	1 234 500 €	1 234 500 €	1 277 000 €	+3,44%
<i>Participation au budget CCAS</i>	486 500 €	486 000 €	486 000 €	486 500 €	+0,10%
<i>Participation à l'EPIIC Archipel</i>	748 500 €	748 500 €	748 500 €	790 500 €	+5,61%
Dont subventions aux associations	391 486 €	405 351 €	448 279 €	476 574 €	+6,31%
Dont frais de fonct. des groupes d'élus	215 519 €	216 655 €	235 324 €	226 830 €	-3,61%
66- Charges financières	328 192 €	330 501 €	357 643 €	336 045 €	-6,04%
67 - Charges exceptionnelles	70 924 €	93 930 €	28 997 €	20 266 €	-38,58%
68 – Dotations aux provisions	-	6 000 €	4 000 €	4 000 €	+0,00%
014 - Atténuations de produits	28 845 €	24 940 €	17 180 €	49 853 €	+190,18%

Chapitre 011 – charges à caractère général

Il diminue de – 5 515 € ou -0.11% par rapport à 2023. Les principales variations concernent la3 baisse du coût des fluides et l'augmentation du coût des assurances. Voici les principales variations des dépenses du chapitre (supérieures à 20 000 €) :

A la hausse,

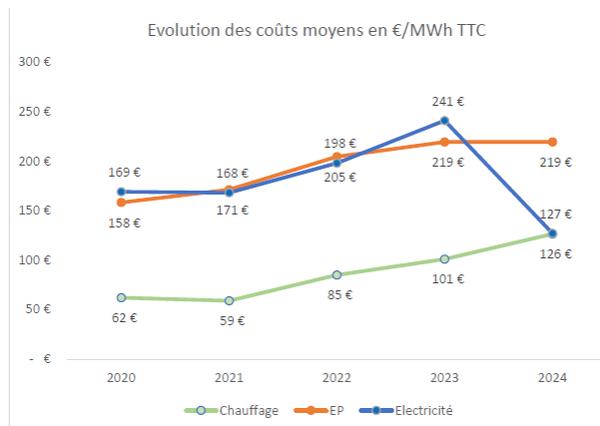
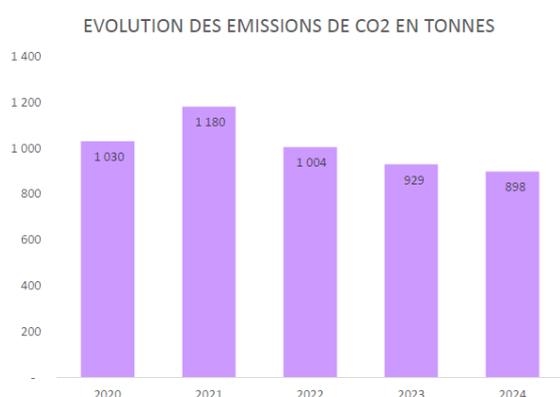
- +66 275 € d'achat de dépenses inhérentes aux évolutions des solutions métiers (ex : solution de gestion de la commande publique, des ressources humaines, de suivi de la démocratie participative),
- + 42 192 € de dépenses d'assurances dans un contexte de tension du marché des assurances aux collectivités locales,
- +37 859 € de consommation d'eau,
- +33 409 € d'assurances dommage-ouvrage pour les projets de rénovation énergétique du centre de loisirs Château Bonheur et de l'espace Pierre et Marie Curie,
- +30 669 € de dépenses d'entretien des biens mobiliers, notamment les aires de jeux,
- + 30 330 € d'études et recherches, ici un sondage bâtiminaire pour le musée Dior,

- +30 047 € d'entretien bâtiminaire avec des travaux nécessaires sur la toiture de l'église Notre-Dame du Cap Lihou,
- +23 585 € de dépenses de télécommunication,
- +23 563 € de dépenses d'animation, principalement en raison de la venue de la flamme olympique et des événements liés aux jeux 2024,
- +22 724 euros pour la mise en œuvre des navettes estivales ;

A la baisse,

- - 159 004 € de dépenses de fluides (gaz et électricité) dont l'évolution s'explique principalement par la diminution de l'éclairage public,
- -29 503 € d'acquisitions de matériel, du fait de l'acquisition en 2023 de pièces d'aspirateurs pour le service de la propreté urbaine.

Focus : les dépenses d'électricité



Graphiques 7 et 8 : ils permettent de constater l'évolution de la consommation d'électricité en €/MWh TTC et en tonnes de CO2 entre 2020 et 2024.

En 2024, sous l'effet partiel du plan de sobriété (réduction de l'éclairage public, formation des agents aux écogestes, optimisation de la consommation des bâtiments publics), la consommation d'électricité en MWh a diminué de -2% sur un an. Cette gestion rigoureuse des fluides s'est cumulée avec la baisse du coût de l'électricité et du gaz (-28% en moyenne). Sans l'aide du SDEM 50 (voir supra), le coût brut moyen de l'électricité s'est élevé à 275 €/MWh en 2024 contre 401 €/MWh en 2023. Le coût de l'éclairage public est resté stable à 219 €/MWh. Avec l'aide du SDEM 50, le coût moyen de l'électricité (hors éclairage publics) a atteint 126 €/MWh contre 225 € en 2023.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Le chapitre s'élève à 13 551 070 € en 2024 contre 12 992 454 € en 2023, soit une augmentation de 558 616 € (+ 4.1%).

Du côté des augmentations des dépenses, on note :

Chapitre 012 – Charges de personnel

Le chapitre s'élève à 13 551 070 € en 2024 contre 12 992 454 € en 2023, soit une augmentation de 558 616 € (+ 4.1%).

Du côté des augmentations des dépenses, on note :

- La revalorisation du point d'indice de +1.5%, effective à compter 1^{er} juillet 2023, qui a pesé pour 87 651 € en 2023 et pour 172 298 € en 2024,
- La revalorisation indiciaire de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier 2024 et les revalorisations d'indice majoré pour les indices bruts 367 à 418, estimées à +130 000 € en année pleine,
- Les premiers effets de la revalorisation du régime indemnitaire, notamment l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), pour un total estimé à 15 000 € en 2024,
- L'augmentation du SMIC de +1.1 au 1^{er} janvier 2024 et +2% au 1^{er} novembre 2024, soit +3.1% sur un an,
- Des recrutements et créations de poste : contrat temporaire sur l'étude de la fréquentation de Chausey, emploi permanent de chargé d'opérations au service études et travaux, emploi permanent d'ETAPS au service des sports, emplois permanents d'éducateur de rue à la direction des solidarités et de l'action sociale,

En prenant en compte le remboursement des agents communaux mis à disposition auprès des budgets annexes, des collectivités et des établissements publics partenaires (CCAS, résidence les Herbiers, Communauté de communes, syndicats intercommunaux, etc.), le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement atteint 53.94 % contre 53.73% en 2023. Le total des remboursements s'élève 1 928 724 €.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion de courante

Les dépenses du chapitre augmentent de +115 049 € (+5.17%) par rapport à 2023, principalement en raison du reversement partiel du produit exceptionnel du SDEM 50 à l'EPIC Archipel (+42 000 €), de l'augmentation des subventions versées aux associations (+28 295 €) ou encore de la hausse du coût des abonnements à des solutions métier (+18 148 €).

Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières ont diminué de - 21 597 € ou - 6.03%. Le chapitre s'établit à 336 045 € en 2024 contre 357 643 € en 2023. Le poids des charges financières s'établit à 1.56% des dépenses réelles de fonctionnement 2024 contre 1.71% en 2023.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles - 014 – atténuations de produits – 68 Dotations aux provisions

La variation de ces chapitres n'est pas réellement significative (leur total est inférieur à 1% des dépenses réelles de fonctionnement). Elle n'appelle pas de commentaire particulier. Les atténuations de produits varient en fonction des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants. Une provision pour créances douteuses a été constatée à hauteur de 4 000 €.

3. Les épargnes communales

Hors produits des cessions, les ratios d'épargne 2024 s'établissent ainsi :

- **L'épargne brute hors cessions s'élève à 4 271 054 €**, un niveau supérieur aux exercices précédents. Le taux d'épargne brute s'établit à 16.54%. On considère qu'un taux supérieur à 15% est satisfaisant.

Ratios d'épargne (hors cessions)	2021	2022	2023	2024
Epargne brute (EB)	3 401 227 €	3 502 080 €	3 974 419 €	4 271 054 €
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	22 372 043 €	22 962 811 €	24 855 000 €	25 818 129 €
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	15,20%	15,25%	15,99%	16.54%

- **L'épargne nette (hors cessions)** permet de financer les dépenses d'équipement de l'exercice. En 2024, elle **s'élève à 3 039 794 €**, un niveau supérieur aux exercices précédents.
- Rapportée par habitant, l'épargne nette 2024 s'élève à 229 €/habitant, soit 126 € par habitant de plus que l'épargne nette moyenne des communes normandes dont la population est comprise entre 10 000 et 49 999 habitants (103 € en 2023).

	2021	2022	2023	2024
Epargne brute (hors cessions)	3 401 227 €	3 502 080 €	3 974 419 €	4 271 054 €
Capital de la dette	1 150 755 €	1 189 325 €	1 210 929 €	1 231 260 €
Epargne nette (hors cessions)	2 250 472 €	2 312 755 €	2 763 490 €	3 039 794 €

B. La section d'investissement

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursement du capital de la dette, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (capacité d'autofinancement nette, plus-values de cessions, subventions, emprunts, FCTVA...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

a. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement dépendent particulièrement du niveau de réalisation de l'exercice précédent, en raison du mécanisme d'attribution du FCTVA. Ainsi, en 2024, 687 409 € sont perçus au titre de l'exercice 2023.

Les subventions d'équipement représentent 1 833 685 €. Elles proviennent majoritairement des acomptes du projet Pierre et Marie Curie (332 144 €), de l'opération de rénovation énergétique Château bonheur (327 311 €), des refacturations d'investissement de la DSN (323 909 €), du solde du projet de skate-park (215 000 €).

Il convient également de souligner le premier versement de 1 476 000 € par la société Cogédim dans le cadre de la cession de la parcelle de l'ancienne école Jean Macé.

On peut noter deux produits exceptionnels correspondant au legs de madame Le Simple pour un total de 102 967 € et au don de 31 500 € de l'association «Granville 1944-1945, Peintures de guerre» afin d'engager la restauration des fresques américaines du marché couvert. L'évolution des principales recettes d'investissement est la suivante.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol. (%)
13 - Subventions d'investissement	1 101 315 €	1 696 916 €	1 236 092 €	1 833 685 €	+48,35%
Dont Espace Pierre et Marie Curie				332 144 €	
Dont Château Bonheur			120 991 €	327 311 €	+170,53%
Dont DSI			124 991 €	323 909 €	+159,15%
Dont Sports (Skatepark)				215 000 €	
Dont Amendes de police	160 622 €	124 913 €	137 223 €	168 038 €	+22,46%
Dont Voie Douce		923 829 €	320 596 €	125 857 €	-60,74%
Dont Divers DETR		213 713 €	67 557 €	100 285 €	+48,45%
Dont Éclairage public durable				62 009 €	
Dont Subventions DRAC - Culture				60 393 €	
Dont Chausey - travaux appontement				25 087 €	
Dont Halle au blé				24 000 €	
Dont Saint-Paul				20 822 €	
Dont Subventions Falaises		120 317 €	112 034 €	20 636 €	-81,58%
Dont Bâtiments Municipaux			116 198 €	11 894 €	-89,76%
Dont AVAP				11 010 €	
Dont Mobilités durables				5 291 €	
Dont Archipel		173 268 €	90 800 €	-€	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	-€	1 000 000 €	400 000 €	-€	-100,00%
10 - Dotations, fonds (hors 1068)	509 915 €	760 488 €	984 731 €	2 630 863 €	+167,17%
Dont FCTVA	396 584 €	604 800 €	831 538 €	687 409 €	-17,33%
Dont autres immobilisations financières				1 497 500 €	
Dont opération sous mandat Menneries				248 000 €	
Dont dons et legs				134 467 €	
Dont taxe d'aménagement	113 331 €	155 688 €	153 193 €	63 336 €	-58,66%

Le volume 2024 des cessions a progressé avec le produit de la vente du pôle de santé pour atteindre 2 422 318 €.

	2021	2022	2023	2024
Cessions	9 600 €	794 961 €	10 500 €	2 422 316 €

i. Le financement de l'investissement

C'est le total des ressources (hors emprunt) dont dispose la commune pour investir après avoir payé ses charges et remboursé sa dette.

Le financement disponible progresse de 4 906 685 € en 2024, principalement en raison des cessions immobilières (pôle de santé, Jean Macé). Il atteint 9 926 510 €, un montant supérieur à la moyenne des années 2021-2023. Ainsi, en 2024, l'investissement communal (hors immobilisations financières) a été intégralement couvert par le financement disponible. Aucun emprunt n'a donc été souscrit.

Calcul du financement disponible	2021	2022	2023	2024
CAF nette hors cessions	2 250 472 €	2 312 755 €	2 763 490 €	3 039 794 €
CAF nette cessions comprises	2 260 072 €	3 107 716 €	2 773 990 €	5 462 112 €
FCTVA	396 584 €	604 800 €	831 538 €	687 409 €
Subventions + autres produits	1 101 315 €	1 696 916 €	1 236 092 €	2 081 685 €
Autres produits (ex : taxe d'aménagement - prod. fin.)	115 828 €	159 990 €	178 205 €	1 695 454 €
Financement disponible	3 873 799 €	5 569 422 €	5 019 825 €	9 926 660 €

Pour rappel, la capacité d'autofinancement nette (cessions comprises) moyenne de la période 2021-2023 s'est élevée à 2 713 926 €. Elle a atteint 5 462 112 € en 2024.

b. Les dépenses d'équipement

Le budget d'investissement 2024 prévoyait 10 051 950 € de dépenses d'équipement. 8 164 400 € ont été mandatés et 183 800 € ont été reportés en 2024 (un montant plus faible que les exercices précédents en raison de la généralisation des AP/CP), soit un taux de consommation des crédits inscrits satisfaisant s'élevant à : 81.20 % (mandaté/budgété) et 83.03% (mandaté et restes à réaliser/budgété). Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Évolution (%)
Opérations d'équipement	1 877 079 €	4 738 837 €	5 380 106 €	8 125 029 €	+13,53%
Dont Centre-ville		70 432 €	75 208 €	1 247 863 €	1559,21%
Dont Ré. énergétique des bâtiments		6 343 €	59 285 €	1 210 557 €	1941,93%
Dont Espace Pierre et Marie Curie		61 113 €	139 857 €	1 197 415 €	756,17%
Dont Invest. sur l'espace public		567 162 €	1 069 518 €	1 099 120 €	2,77%
Dont Falaises	164 449 €	502 351 €	670 346 €	642 925 €	-4,09%
Dont travaux DSN		459 559 €	543 878 €	608 796 €	11,94%

Dont travaux bâtiments communaux		455 036 €	402 548 €	392 451 €	-2,51%
Dont Sport		60 585 €	559 605 €	338 563 €	-39,50%
Dont Réfection Archipel et Casino		397 000 €	91 528 €	325 706 €	255,85%
Dont Centre Technique Municipal		317 028 €	269 713 €	294 594 €	9,23%
Dont Eclairage public durable		115 549 €	439 095 €	184 283 €	-58,03%
Dont Mobilités durables		194 643 €	127 148 €	168 319 €	32,38%
Dont Saint-Paul		40 337 €	81 655 €	150 554 €	84,38%
Dont Culture		55 754 €	59 496 €	127 528 €	114,35%
Dont Réserves Halle au Blé		1 188 €	78 005 €	42 877 €	-45,03%
Dont Logis du roi		48 902 €	238 428 €	32 587 €	-86,33%
Dont Quartier Saint-Nicolas		10 904 €	16 764 €	30 093 €	79,51%
Dont AVAP		8 820 €	35 172 €	21 738 €	-38,20%
Dont Chausey		43 981 €	376 053 €	9 059 €	-97,59%
Dont Voie Verte Val-ès-Fleurs	1 020 686 €	1 320 108 €	46 804 €	- €	c
13 - Subventions d'investissement			1 049 €	- €	-100%
20 - Immobilisations incorporelles	113 401 €	52 765 €	- €	- €	-
204 – Sub. d'équipement versées	133 089 €	44 817 €	37 371 €	37 371 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	1 504 876 €	588 699 €	600 €	- €	-100,00%
23 - Immobilisations en cours	484 101 €	229 158 €	- €	- €	-
27 - Autres immo. financières			11 100 €	2 462 000 €	22080,18%

A titre indicatif, les principales dépenses d'équipement ont concerné les travaux du centre-ville (1 247 863 €), du centre de loisirs Château Bonheur (1 210 557 €), de l'espace Pierre et Marie Curie (1 197 415 €), de la voirie (1 099 120 €), les travaux d'entretien des digues et falaises (642 925 €) ou encore les investissements de la DSI, devenue DSN (608 796 €).

c. Le fonds de roulement

Il s'agit de déterminer la variation du fonds de roulement, c'est-à-dire la différence entre les ressources stables (financement disponible et emprunt) et les emplois (l'investissement).

Le tableau suivant illustre l'évolution du fonds de roulement :

	Variation du fonds de roulement	2021	2022	2023	2024
- Emplois	Total dépenses réelles d'investissement (hors dette)	4 165 560 €	5 693 949 €	5 431 214 €	10 636 888 €
	<i>dont dépenses d'équipement</i>	<i>4 165 560</i>	<i>5 691 476 €</i>	<i>5 419 124 €</i>	<i>8 162 400 €</i>
+ Ressources	Total financement disponible	3 874 219 €	5 569 422 €	5 019 825 €	9 926 660 €
	<i>dont épargne nette (cessions comprises)</i>	<i>2 260 072 €</i>	<i>3 107 716 €</i>	<i>2 773 990 €</i>	<i>5 462 112 €</i>
	<i>dont FCTVA</i>	<i>396 584 €</i>	<i>604 800 €</i>	<i>831 538 €</i>	<i>687 409 €</i>
	<i>dont subvent./autres recettes (ex : taxe d'aménagement)</i>	<i>1 217 564 €</i>	<i>1 856 906 €</i>	<i>1 414 297 €</i>	<i>3 777 139 €</i>
	<i>dont emprunts réalisés</i>	<i>- €</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>400 000 €</i>	<i>- €</i>
= Variation du fonds de roulement		- 291 341 €⁶	+875 473 €	-11 389 €	- 710 228 €

⁶ En 2021, la variation s'est élevée à 305 000 € en raison de l'intégration du résultat du budget annexe transport urbain. La présentation est ici simplifiée.

En 2024, sans recours à l'emprunt, grâce à une épargne nette confortée, au volume des cessions, au versement du FCTVA et à un montant de subventions d'équipement élevé, le fonds de roulement est resté stable. Il a diminué de -710 228 € en raison de l'intégration comptable du crédit-vendeur de l'opération Jean Macé. En intégrant les 984 000 € restant à percevoir de cette vente, la variation du fonds de roulement redevient positive pour atteindre +273 722 € avec un fonds de roulement de 3 443 255 €. Le fonds de roulement disponible en fin d'exercice s'établit comme suit.

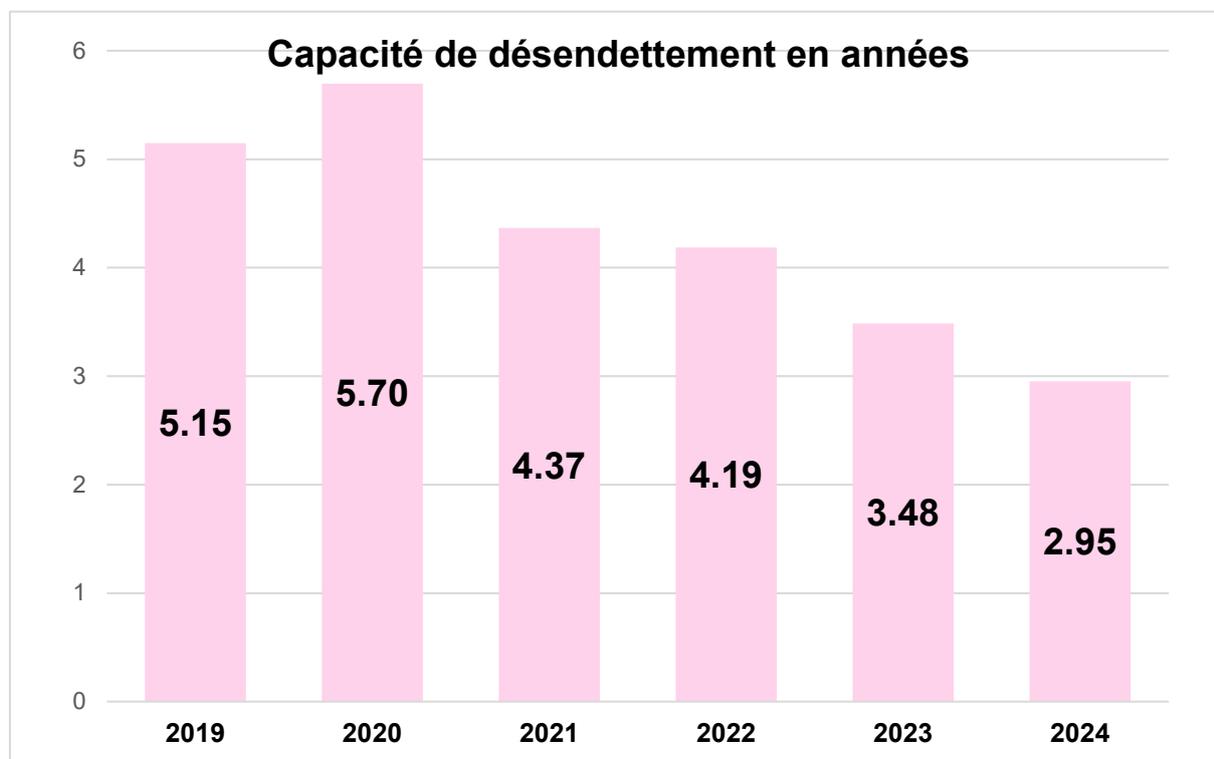
	2021	2022	2023	2024
Variation Fonds de roulement	-305 000 €	+875 000 €	-11 000 €	- 710 000 €
Nouveau Fonds de roulement	2 305 000 €	3 180 000 €	3 169 000 €	2 459 000 €

Le montant du fonds de roulement reste maîtrisé. Il représente l'équivalent de deux mois du chapitre des dépenses de personnel.

d. La gestion de la dette

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'élève à 12 619 398 €, soit 950 € par habitant. Ce stock est comparable à celui des communes normandes de la même strate de population (927 €/hab. en 2023). L'annuité de la dette (capital annuel + intérêts annuels) s'élève 1 567 306 €, soit 118 € par habitant contre 1 568 572 € en 2023 ou 118 € par habitant.

La capacité de désendettement mesure le nombre théorique d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement du stock de dette. C'est un des principaux indicateurs de solvabilité. Le premier seuil de vigilance s'élève à 7 années et le seuil d'alerte s'établit à 12 années. En 2024, 63 et l'épargne brute a été confortée. La capacité de désendettement 2024 a donc diminué pour atteindre 2.95 ans, un niveau très satisfaisant.



Graphique 5 : en 2024, l'absence d'emprunt et l'augmentation de l'épargne brute permettent d'observer une capacité de désendettement communale inférieure à 3 années.

Le taux de charge de la dette (le coût de l'annuité de la dette rapporté au total des recettes réelles de fonctionnement) a diminué en 2024. Il est passé de 6.31% en 2023 à 6,07%.

Composition de la dette au 31/12/2024

La dette communale est composée à 74.40% de prêts à taux fixe et de 25.60% de prêts indexés sur le livret A.

Le taux annuel moyen pour le budget principal s'établit à 2.59% en 2024 contre 2.61% en 2023. Le taux moyen est faible, inférieur à celui constaté pour les communes de la strate comparable. En outre, 100% des emprunts souscrits correspondent au risque 1A défini par la charte de bonne conduite Gissler⁷.

Le coefficient d'endettement 2024, soit le rapport entre le stock de dette et le total des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) est de 0.49 avec un seuil d'alerte déterminé à 1.21. Ce ratio rapporte le stock de dette au total des recettes réelles de fonctionnement.

	2021	2022	2023	2024
Encours	14 850 913 €	14 661 588 €	13 850 659 €	12 619 398 €
Coefficient	0.66	0.62	0.56	0.49
Seuil d'alerte	1.21	1.21	1.21	1.21

La capacité d'autofinancement courant se calcule ainsi : la somme du capital d'emprunt remboursé pendant l'exercice et des dépenses réelles de fonctionnement est divisée par la somme des recettes réelles de fonctionnement (hors c/002). Elle s'élève à 0.88 en 2024, un ratio stabilisé depuis 4 exercices. Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face au remboursement de sa dette avec son seul autofinancement.

	2021	2022	2023	2024
CAC	0.90	0.87	0.89	0.88

⁷ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/lempunt-structure-et-charte-gissler>

C. Perspectives et conclusion

En 2024, la situation des finances publiques de la France s'est dégradée. Le déficit public a atteint 169.6 milliards d'euros, soit 5.8% du PIB. La dette s'est élevée à 113% du PIB contre 109.8% en 2023. Au regard de l'impératif de redressement des comptes publics, la contribution des collectivités locales attendue du gouvernement devrait se concrétiser par des mesures d'économies structurelles.

Dans ce contexte, la situation particulièrement saine de la ville de Granville avec une dette diminuée de 4.5 millions d'euros en quatre ans et une capacité d'autofinancement renforcée, devrait permettre d'aborder les prochains exercices avec sérénité. En outre, un travail a été engagé pour maîtriser l'évolution des dépenses au travers d'un plan pluriannuel de fonctionnement.

Enfin, il convient de souligner que le niveau de réalisation des investissements de l'exercice 2024 se trouve en conformité avec le projet de mandat qui est décliné dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2025.

❖ ANNEXES TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRINCIPAL

Compte administratif	2023	2024	Variation annuelle en € et %	
La section de fonctionnement				
013 – Atténuations de charges	197 087 €	204 371 €	+7 284 €	+3,7%
70 – Produits des services	4 290 032 €	4 394 996 €	+104 964 €	+2,4%
73 – Impôts et taxes	1 881 151 €	1 887 676 €	+6 525 €	+0,3%
731 – Imposition directe	13 480 278 €	14 428 267 €	+947 989 €	+7,0%
74 – Dotations et participations	3 947 295 €	3 910 200 €	-37 095 €	-0,9%
75 – Autres produits de gestion	1 049 495 €	903 788 €	-145 706 €	-13,9%
76 – Produits financiers	58 €	67 414 €	+67 355 €	+116050 %
77 – Produits exceptionnels	4 €	14 418 €	+14 414 €	+371492 %
78 – Reprise de provisions	9 600 €	7 000 €	-2 600 €	-27,1%
Recettes Réelles de Fonctionnement	24 855 000 €	25 818 129 €	+963 130 €	+3,87%
011 – Charges à caractère général	5 249 203 €	5 243 687 €	-5 515 €	-0,1%
012 – Dépenses de Personnel	12 992 454 €	13 551 070 €	+558 616 €	+4,3%
014 – Atténuations de produits	17 180 €	49 853 €	+32 673 €	+190,2%
65 – Autres charges de gestion	2 227 104 €	2 342 154 €	+115 049 €	+5,2%
66 – Charges financières	357 643 €	336 045 €	-21 597 €	-6,0%
67 – Charges exceptionnelles	32 997 €	20 266 €	-12 731 €	-38,6%
68 – Dotations aux provisions	4 000 €	4 000 €	-€	+0,0%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	20 880 581 €	21 547 075 €	+666 494 €	+3,2%
L'épargne communale				
Épargne de Gestion	4 332 003 €	4 539 686 €	+207 683 €	+4,8%
+ Résultat financier (76-66)	-357 585 €	-268 632 €	+88 953 €	-24,9%
= Épargne brute (RRF - DRF)	3 974 419 €	4 271 054 €	+296 636 €	+7,46%
- 16 (hors 165) – remb. Dette	1 210 929 €	1 231 260 €	+20 331 €	+1,7%
Épargne nette	2 763 490 €	3 039 794 €	+276 305 €	+10,00%
L'investissement communal et son financement				
<i>Épargne nette</i>	2 763 490 €	3 039 794 €	+276 305 €	+10,0%
024/775 - Produit des cessions	10 500 €	2 422 318 €	+2 411 818 €	+22970%
10226 - FCTVA	831 538 €	687 409 €	-144 129 €	-17,3%
13 - Subventions d'équipement	1 236 092 €	1 833 685 €	+597 593 €	+48,3%
10/27/165 Autres produits	178 205 €	1 943 454 €	+1 765 249 €	+990,6%
Financement disponible (hors emprunt)	5 019 825 €	9 926 660 €	+4 906 835 €	+97,7%
16- Nouvel Emprunt	400 000 €	-€	-400 000 €	-100,0%
Financement de l'investissement	5 419 825 €	9 926 660 €	+4 506 835 €	+83,2%
Dépenses Réelles d'Équipement	5 420 114 €	8 162 400 €	+2 742 286 €	+50,6%
Autres Immobilisations Financières	11 100 €	2 474 488 €	+2 463 388 €	+22193%
Variation du Fonds de roulement	-11 389 €	-710 228 €	-698 839 €	+6136,1%
Le fonds de roulement et la dette				
Fonds de Roulement	3 169 483 €	2 459 255 €	-710 228 €	-22,4%
Fdr en jours	41	26	-15	-36,1%
Stock de dette	13 850 659 €	12 619 398 €	-1 231 260 €	-8,9%
Capacité de désendettement en années	3,48	2,95	- 0,53	-15,2%

❖ RATIOS DU BUDGET PRINCIPAL

Ratios	2021	2022	2023	2024	Moy. strate
Dépenses de personnel/DRF	62.28%	63.27%	62.22%	62,89%	58.56%
DRF/hab.	1 433 €	1 476 €	1 578 €	1 623 €	1 344 €
RRF/hab.	1 690 €	1 802 €	1 879 €	1 944 €	1 535 €
Epargne brute/hab.	257 €	266 €	300 €	322 €	191 €
Taux d'épargne brute (hors cessions)	15.20%	15.25%	15.99%	16,54%	12.39%
Epargne nette (hors cessions)/hab.	170 €	175 €	209 €	229 €	103 €
Dette/hab.	1 121 €	1 112 €	1 047 €	950 €	927 €
Variation Dette/hab.	- 87 €	- 14 €	-61 €	- 93 €	15 €
Capacité de désendettement (années)	4.37	4.19	3.48	2,95	4.9
Dépenses d'équipement/hab.	313 €	432 €	410 €	615 €	359 €

Tous les ratios de la ville de Granville sont calculés à partir des données des comptes administratifs de l'année N et des exercices précédents. Les calculs par habitant sont effectués à partir de la population totale de la commune de Granville au 1^{er} janvier de l'année N, telle que publiée par l'INSEE⁸.

Les ratios de la moyenne de la strate sont repris depuis le site internet de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale⁹ et de l'observatoire des données publiques Finance Active (les villes normandes avec un population variant de 10 000 à 49 999 habitants).

⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6005800?geo=COM-50218>

⁹ [observatoire des finances et de la gestion publique locale](#)

❖ LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE GRANVILLE

Participations

Pour rappel, voici les participations de la ville. En 2024, la ville est entrée au capital de la SAS énergies granvillaises qui porte le projet d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre technique municipal et sur le site de Mallouet.

Entité	Année d'entrée au capital	Capital social souscrit	Participation 2024
SAS Énergies granvillaises	2024	2 000 €	
SPL Nautisme 8 Miles	2023	11 100 €	
SPL Ports de la Manche	2022	37 200 €	
GIP Marité	2009	30 000 €	21 053 €

❖ BUDGET VERT ET DETTE VERTE

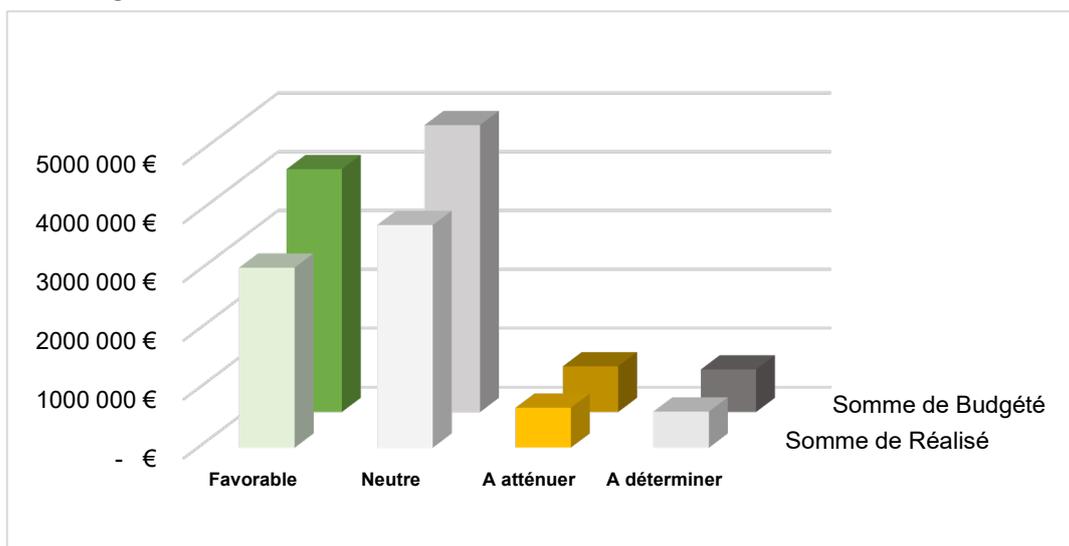
Depuis l'exercice 2023, dans le cadre de la démarche « climat, air et énergie », la ville de Granville et la communauté de communes Granville Terre & Mer ont engagé une budgétisation « verte » de leurs dépenses d'équipement. Ce travail a facilité la mise en œuvre réglementaire de budgets verts à compter du compte administratif 2024 pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Dettes verte

Concernant la dette, aucun emprunt n'a été mobilisé en 2024.

Budget vert

Voici la prévision et la réalisation des dépenses d'équipement 2024 selon la classification « budget vert » établie par la ville de Granville et la communauté de communes Granville terre et mer.



Analyse « budget vert » des dépenses d'investissement

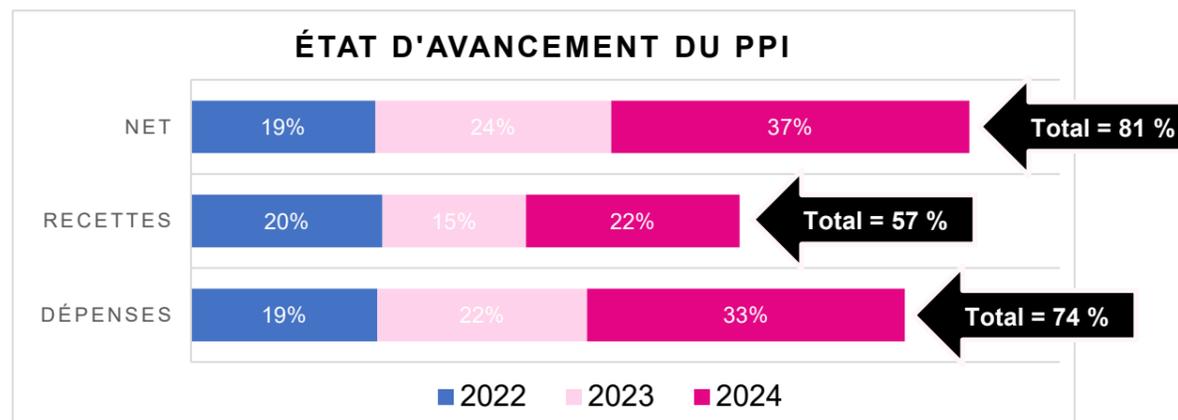
Critère d'analyse	Budget 2024	En %	Réalisation 2024	En %	Tx de réal.
Favorable	4 124 499 €	39%	3 053 084 €	38%	74%
Neutre	4 873 004 €	46%	3 778 432 €	47%	78%
A atténuer	774 908 €	7%	675 844 €	8%	87%
A déterminer	722 327 €	7%	610 279 €	8%	84%
Total	10 494 738 €	100%	8 117 639 €	100%	77%

Concernant la consommation budgétaire selon la classification officielle et pour les natures éligibles en 2024, voici la répartition des dépenses.

Dépenses d'investissement « budget vert » par opération	Mandaté 2024
FAVORABLE	2 602 215 €
ESPACE PIERRE ET MARIE CURIE ET MISSION LOCALE	1 191 050 €
RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS	910 049 €
REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE	402 135 €
INVESTISSEMENTS SUR L'ESPACE PUBLIC	71 495 €
MOBILITÉS DURABLES	É15 872 €
TRAVAUX DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX	11 613 €
NEUTRE	2 319 053 €
INVESTISSEMENTS SUR L'ESPACE PUBLIC	665 862 €
RÉFECTION CASINO ET ARCHIPEL	320 205 €
RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS	300 509 €
INVESTISSEMENTS SPORTIFS	282 213 €
TRAVAUX DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX	201 930 €
INVESTISSEMENTS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	160 358 €
SAINT-PAUL	150 554 €
MOBILITÉS DURABLES	124 711 €
RÉSERVES HALLE AU BLÉ - AILE SUD	42 877 €
INVESTISSEMENTS DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	32 956 €
LOGIS DU ROI	32 587 €
INVESTISSEMENTS CULTURELS	3 958 €
ESPACE PIERRE ET MARIE CURIE ET MISSION LOCALE	335 €
DÉFAVORABLE	605 830 €
REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE	247 463 €
INVESTISSEMENTS SUR L'ESPACE PUBLIC	210 712 €
INVESTISSEMENTS DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	104 187 €
INVESTISSEMENTS QUARTIER SAINT-NICOLAS	30 093 €
INVESTISSEMENTS CHAUSEY	6 224 €
TRAVAUX DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX	4 699 €
INVESTISSEMENTS SPORTIFS	2 451 €
TOTAL GÉNÉRAL	5 527 098 €

❖ LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

La programmation pluriannuelle 2022-2025 présentée lors du DOB 2022 a été déclinée en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) conformément au règlement budgétaire et financier adopté par le conseil municipal de juin 2022. Chaque opération du PPI fait l'objet d'AP/CP dont les évolutions sont votées par le conseil municipal lors des délibérations budgétaires. Il convient d'établir le bilan de consommation des crédits au regard des objectifs du PPI et de ses évolutions. En dépenses, le taux de réalisation du PPI est de 74% au 31/12/2024 soit 18 287 196 € réalisés sur 24 735 000 € prévus au PPI initial.



PPI 2022-2025	Prévision PPI 2022-2025	Réalisé dépenses 2022-2024	Prévision recettes 2022-2025	Réalisé recettes 2022-2024	Prévision nette 2022-2025	Réalisé net 2022-2024	Prévision dépenses 2024	Réalisation dépenses 2024	Prévision recettes 2024	Réalisation recettes 2024	Prévision nette 2024	Réalisation nette 2024
Mobilités douces	350 000 €	490 111 €	- €	30 723 €	350 000 €	459 388 €	230 000 €	168 319 €	- €	5 291 €	230 000 €	163 028 €
Rénovation énergétique des bâtiments	800 000 €	1 276 185 €	110 000 €	448 302 €	690 000 €	827 883 €	1 254 200 €	1 210 557 €	282 311 €	327 311 €	971 889 €	883 246 €
Eclairage public durable	1 000 000 €	738 926 €	320 000 €	89 951 €	680 000 €	648 975 €	289 000 €	184 283 €	136 136 €	62 009 €	152 864 €	122 274 €
Voie Douce (opération débutée en 2021)	1 500 000 €	1 366 912 €	430 000 €	1 370 282 €	1 070 000 €	- 3 370 €	- €	- €	125 857 €	125 857 €	- 125 857 €	- 125 857 €
Investissements sportifs	800 000 €	958 753 €	200 000 €	232 160 €	600 000 €	726 593 €	351 500 €	338 563 €	35 000 €	215 000 €	316 500 €	123 563 €
Espace Pierre et Marie Curie	2 650 000 €	809 766 €	1 950 000 €	332 144 €	700 000 €	477 622 €	700 020 €	608 796 €	1 675 147 €	332 144 €	- 975 127 €	276 652 €
Systèmes d'information	1 200 000 €	2 200 852 €	- €	543 226 €	1 200 000 €	1 657 626 €	1 415 000 €	1 197 415 €	213 318 €	323 909 €	1 201 682 €	873 506 €
Investissements Techniques	1 000 000 €	881 335 €	100 000 €	6 969 €	900 000 €	874 366 €	381 600 €	294 594 €	- €	- €	381 600 €	294 594 €
Investissements culturels	250 000 €	242 778 €	50 000 €	78 219 €	200 000 €	164 560 €	142 220 €	127 528 €	10 803 €	60 393 €	131 417 €	67 136 €
Budget Participatif	150 000 €	- €	- €	- €	150 000 €	- €	75 000 €	- €	- €	- €	75 000 €	- €
Travaux sur les bâtiments municipaux	2 200 000 €	1 250 035 €	500 000 €	129 377 €	1 700 000 €	1 120 658 €	553 300 €	392 451 €	37 194 €	11 894 €	516 106 €	380 557 €
Espaces publics durables	2 400 000 €	2 735 800 €	800 000 €	4 278 €	1 600 000 €	2 731 522 €	1 184 300 €	1 099 120 €	36 924 €	- €	1 147 377 €	1 099 120 €
Centre-Ville	3 200 000 €	1 403 504 €	700 000 €	- €	2 500 000 €	1 403 504 €	1 820 000 €	1 257 863 €	- €	- €	1 820 000 €	1 257 863 €
Requalification du quartier Saint-Nicolas	800 000 €	57 760 €	100 000 €	- €	700 000 €	57 760 €	67 500 €	30 093 €	- €	- €	67 500 €	30 093 €
Halle au Blé	2 400 000 €	122 071 €	650 000 €	44 780 €	1 750 000 €	77 290 €	226 000 €	42 877 €	46 553 €	24 000 €	179 447 €	18 877 €
Logis du roi	250 000 €	319 917 €	50 000 €	38 147 €	200 000 €	281 770 €	33 500 €	32 587 €	- €	- €	33 500 €	32 587 €
Falaises	1 520 000 €	1 815 622 €	300 000 €	334 527 €	1 220 000 €	1 481 095 €	692 340 €	642 925 €	64 933 €	20 636 €	627 407 €	622 289 €
Chausey	400 000 €	428 603 €	30 000 €	- €	370 000 €	428 603 €	27 000 €	9 059 €	- €	- €	27 000 €	9 059 €
Maison du Carnaval	140 000 €	- €	- €	- €	140 000 €	- €	135 000 €	- €	- €	- €	135 000 €	- €
Réhabilitation Val-Es-Fleurs	300 000 €	- €	- €	- €	300 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AVAP	125 000 €	65 730 €	40 000 €	30 105 €	85 000 €	35 625 €	75 000 €	21 738 €	38 200 €	11 010 €	36 800 €	10 728 €
Edifice Saint-Paul	100 000 €	272 546 €	30 000 €	20 822 €	70 000 €	251 724 €	300 000 €	150 554 €	20 822 €	20 822 €	279 178 €	129 732 €
Archipel/Casino	1 200 000 €	849 989 €	600 000 €	221 074 €	600 000 €	628 915 €	515 000 €	325 706 €	180 000 €	- €	335 000 €	325 706 €
Total transition et développement durable	3 650 000 €	3 872 134 €	860 000 €	1 939 257 €	2 790 000 €	1 932 877 €	1 773 200 €	1 563 159 €	544 304 €	520 467 €	1 228 896 €	1 042 692 €
Total service public et intérêt général	8 250 000 €	6 343 520 €	2 800 000 €	1 322 095 €	5 450 000 €	5 021 425 €	3 618 640 €	2 959 347 €	1 971 462 €	943 340 €	1 647 178 €	2 016 008 €
Total vivre-ensemble et territoire	6 400 000 €	4 197 064 €	1 600 000 €	4 278 €	4 800 000 €	4 192 786 €	3 071 800 €	2 387 076 €	36 924 €	- €	3 034 877 €	2 387 076 €
Total valorisation du patrimoine granvillais	6 435 000 €	3 874 478 €	1 700 000 €	689 455 €	4 735 000 €	3 185 023 €	2 003 840 €	1 225 447 €	350 508 €	76 468 €	1 653 332 €	1 148 979 €
Total	24 735 000 €	18 287 196 €	6 960 000 €	3 955 086 €	17 775 000 €	14 332 111 €	10 467 480 €	8 135 029 €	2 903 197 €	1 540 275 €	7 564 283 €	6 594 754 €

❖ **BUDGETS ANNEXES**

I. FOYERS DES JEUNES TRAVAILLEURS

L'analyse du budget des Foyers des Jeunes Travailleurs est réalisée à partir des dépenses et recettes réelles imputées selon les différents foyers :

- Foyers de la commune de Granville :
 - Le Roc,
 - Saint-Nicolas,

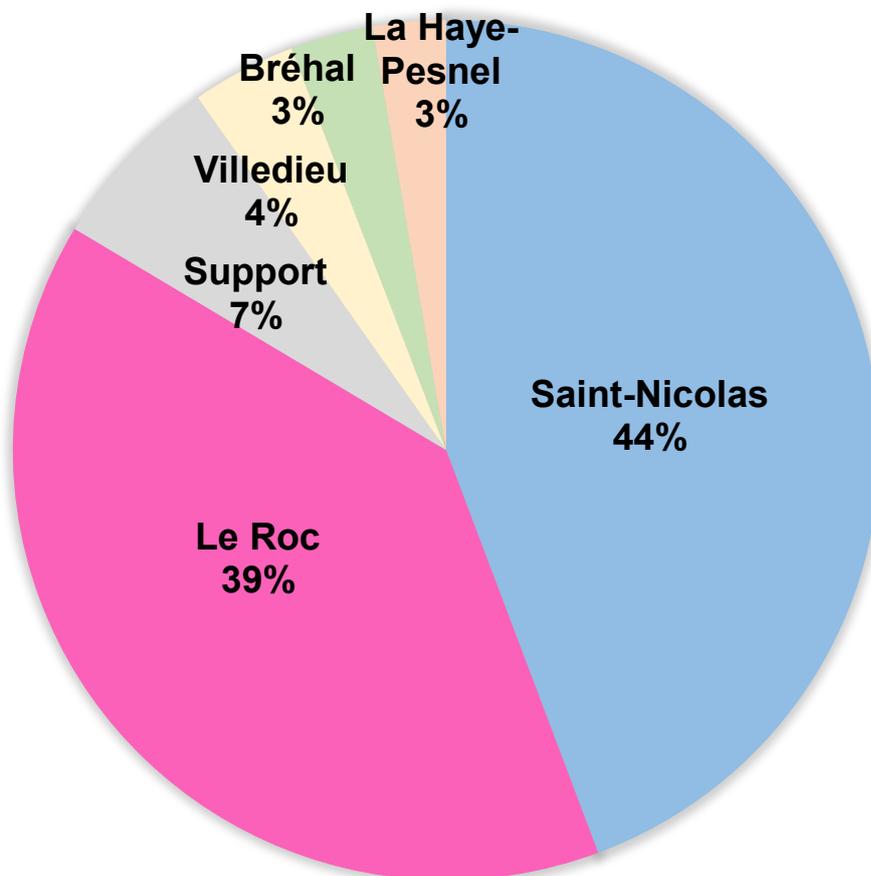
- Foyers-satellites des communes partenaires :
 - Bréhal,
 - Villedieu-les-Poêles,
 - La Haye Pesnel.

On ajoute à ces foyers un service « support » qui comprend notamment la subvention d'équilibre versée par la commune de Granville.

Il convient de rappeler que les budgets des foyers-satellites s'équilibrent et que chaque commune est appelée à verser une subvention d'équilibre en cas de déficit constaté.

Au total, les foyers de la commune de Granville représentent 83% du budget.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE 2024 : PAR FOYER



A. La section de fonctionnement

a) Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement

i. Focus dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent essentiellement aux charges à caractère général et aux refacturations par le budget principal du personnel mis à disposition des foyers. Elles s'établissent à 1 749 568 € en 2024.

Foyer/Service (fonctionnement)	Dépenses réelles 2022	Dépenses réelles 2023	Dépenses réelles 2024	Variation
Saint-Nicolas	648 678 €	723 932 €	787 589 €	+63 658 €
Le Roc	663 163 €	697 253 €	714 148 €	+16 895 €
Villedieu-les-Poêles	76 237 €	100 107 €	80 901 €	- 19 206 €
Bréhal	52 801 €	63 775 €	63 030 €	- 744 €
La Haye-Pesnel	52 473 €	65 258 €	59 326 €	- 5 932 €
Service Support	53 736 €	47 295 €	44 574 €	- 2 721 €
TOTAL	1 547 087 €	1 697 618 €	1 749 568 €	+51 950 €

Chapitre 11 – Charges à caractère général

Elles s'élèvent à 970 202 € en 2024 contre 988 500 € en 2023, soit une diminution annuelle de – 18 297 € (-1.9%) qui s'explique principalement par la diminution du coût des fluides.

Elles concernent principalement les dépenses inhérentes :

- Aux loyers versés, 293 000 € (vs. 299 000 € en 2023),
- Aux facturations de repas pour 307 000 € (vs. 285 000 € en 2023),
- Aux fluides et autres charges (eau, électricité, abonnements, internet) pour près de 207 000 € (vs. 259 000 € en 2023),
- Aux autres dépenses (ex : maintenance, produits d'entretien, cotisation à l'URHAJ, prestations de services, etc.) pour 163 000 € (vs. 145 500 € en 2023).

La répartition des charges à caractère général par FJT est la suivante :

Foyer	Répartition des charges à caractère général	En %
Saint-Nicolas	423 017 €	44%
Le Roc	400 443 €	41%
Villedieu-les-Poêles	49 769 €	5%
Service Support	35 015 €	4%
Bréhal	34 289 €	4%
La Haye-Pesnel	27 669 €	3%
Total	970 202 €	100 %

Chapitre 12 – Dépenses de personnel

Elles s'élèvent à 752 250 € en 2024 contre 686 300 € en 2023.

La répartition du personnel par FJT est la suivante :

Foyer	Répartition des dépenses de personnel	En %
-------	---------------------------------------	------

Saint-Nicolas	355 548 €	47 %
Le Roc	305 662 €	41 %
La Haye-Pesnel	31 187 €	4 %
Villedieu-les-Poêles	31 132 €	4 %
Bréhal	28 721 €	4 %
Total	752 250 €	100 %

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante, chapitre 67 - dépenses exceptionnelles et chapitre 68 – dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Les dépenses 2024 s'établissent à 27 116 € contre 23 000 € en 2023. S'agissant du chapitre 65, elles correspondent aux subventions (11 000 €) accordées à l'association La Croisée par les foyers du Roc et de Saint-Nicolas ainsi qu'à des admissions en non-valeur pour un total de 6 552 €. Pour le chapitre 67, il s'agit d'opérations exceptionnelles d'annulation de titres ou de remboursement de trop-perçus pour un total de 5 931 €. Enfin, une provision règlementaire pour créances douteuses a été constituée pour un montant de 3 000 €.

ii. Focus recettes réelles de fonctionnement

Foyer/Service (hors c.002)	Recettes réelles 2022	Recettes réelles 2023	Recettes réelles 2024	Variation
Saint-Nicolas	761 734 €	829 489 €	889 659 €	+60 170 €
Le Roc	632 360 €	705 668 €	715 936 €	+10 268 €
Villedieu-les-Poêles	58 100 €	64 025 €	70 818 €	+6 793 €
Bréhal	47 490 €	49 695 €	52 182 €	+2 487 €
La Haye-Pesnel	41 968 €	41 603 €	46 591 €	+4 989 €
Service Support	152 081 €	161 565 €	191 890 €	+30 326 €
TOTAL	1 693 733 €	1 852 044 €	1 967 076 €	+115 032 €

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 1 967 077 € contre 1 852 044 €. Elles correspondent :

- Pour 1 338 432 € (68% des recettes) à des prestations de services (redevances, repas, jetons de laverie etc.),
- Pour 403 569 € (20% des recettes) à des subventions externes (subventions du conseil départemental, aides PSE de la CAF, subvention AGLS de la DDETS, subventions d'équilibre des communes partenaires),
- Pour 110 000 € (6% des recettes) à la subvention d'équilibre de la commune de Granville,
- Pour 115 076 € (6% des recettes) à d'autres produits (ex : reversement exceptionnel du SDEM 50, imputation de frais de gestion selon convention avec les communes partenaires, locations logements OPAH).

Par foyer, on constate que les hausses de recettes ont été les plus conséquentes pour Le Roc et Saint-Nicolas qui cumulent une hausse de recettes de +70 000 € par rapport à 2023. Le produit des foyers-satellites a également augmenté de +9% en moyenne.

iii. Les épargnes

Foyer/Service (fonctionnement)	Variation Recettes 2024	Variation Dépenses 2024	Variation nette 2024
Saint-Nicolas	+60 170 €	+63 658 €	- 3 488 €
Le Roc	+10 268 €	+16 895 €	- 6 627 €
Villedieu-les-Poêles	+6 793 €	- 19 206 €	+25 998 €
La Haye-Pesnel	+2 487 €	- 744 €	+3 232 €
Bréhal	+4 989 €	- 5 932 €	+10 920 €
Service Support	+30 326 €	- 2 721 €	+33 047 €
TOTAL	+115 032 €	+ 51 950 €	+ 63 083 €

Commentaire : on constate une variation positive de l'épargne (+ 63 083 € ou +41% par rapport à 2023), principalement portée par l'évolution du coût des fluides.

Epargne du budget

Le budget annexe rembourse un capital annuel de 905 € qui est lié à un emprunt de la CAF visant au déploiement du WIFI. Ainsi, épargnes brute et nette se confondent quasiment. L'épargne nette augmente de + 216 604 € et s'établit à :

	2021	2022	2023	2024	Var. annuelle
Epargne nette	72 817 €	145 742 €	153 521 €	216 604 €	+41.1%

L'épargne nette 2024 est supérieure aux exercices 2020-2023.

B. La section d'investissement

Foyer/Service	Dépenses réelles d'investissement 2024	Recettes réelles d'investissement 2024
Le Roc	97 878 €	
Saint-Nicolas	44 447 €	
La Haye-Pesnel	4 653 €	
Service Support (hors dette)		22 552 €
Total général	146 978 €	22 552 €

L'investissement 2024 correspond principalement :

- Au renouvellement du mobilier de Saint-Nicolas et du Roc pour 57 026 €,
- Au renouvellement des équipements électroménagers pour 46 533 €,
- Aux dépenses informatiques liées aux licences et au renouvellement de matériel pour 5 564 €,

Comme détaillées ci-dessous, les dépenses d'investissement ont été financées grâce au FCTVA (22 552 €), à l'autofinancement de l'année 2024 et à l'excédent reporté de l'exercice précédent.

Le financement de l'investissement et le fonds de roulement

Poste	2024
<i>Epargne Nette (cessions comprises)</i>	+216 604 €
<i>FCTVA</i>	+22 552 €
<i>Subventions et autres recettes</i>	- €
<i>Emprunts réalisés</i>	- €
Total du financement disponible	+239 156 €
Dépenses réelles d'investissement	-146 978 €
Variation du fonds de roulement (recettes – dépenses)	+92 178 €

Sans recours à l'emprunt, le budget annexe a disposé de 239 156 € pour financer ses investissements. En 2024, le fonds de roulement a augmenté de +92 178 €. Au 31 décembre 2024, ce dernier s'élève à 284 471 €.

C. Perspectives et conclusion

L'exercice 2024 se caractérise par des niveaux d'épargne, d'investissement et de fonds de roulement très satisfaisants. Ces données permettent d'aborder l'exercice 2025 avec sérénité.

❖ ANNEXES : TABLEAU DE SYNTHÈSE

	2023	2024	Var. En €	En %
La section de fonctionnement				
70 – Produits des services	1 335 036 €	1 338 432 €	+3 396 €	+0,3%
74 – Dotations et participations	440 793 €	513 569 €	+72 775 €	+16,5%
75 – Autres produits de gestion	72 121 €	84 515 €	+12 394 €	+17,2%
77 – Produits exceptionnels	- €	26 562 €	+26 562 €	- %
78 – Reprise de provisions	4 094 €	4 000 €	- 94 €	-2,3%
Recettes Réelles de Fonctionnement	1 852 044 €	1 967 077 €	+115 032 €	+6,2%
011 – Charges à caract. gén.	988 499 €	970 202 €	- 18 297 €	-1,9%
012 – Dépenses de Personnel	686 300 €	752 250 €	+ 65 950 €	+9,6%
65 – Autres charges de gestion	14 012 €	18 185 €	+ 4 173 €	+29,8%
67 – Charges exceptionnelles	4 807 €	5 931 €	+ 1 124 €	+23,4%
68 – Dotations aux provisions	4 000 €	3 000 €	- 1 000 €	-25,0%
Dépenses Réelles de Fonctionnement	1 697 618 €	1 749 568 €	51 950 €	+3,1%
L'épargne communale				
Épargne de Gestion	154 426 €	217 509 €	+63 083 €	+40,8%
+ Résultat financier (76-66)	- €	- €	- €	- %
= Épargne brute (RRF - DRF)	154 426 €	217 509 €	+63 083 €	+40,8%
- 16 (hors 165) – remb. Dette	905 €	905 €	- €	0,0%
Épargne nette	153 521 €	216 604 €	+63 083 €	+41,1%
L'investissement communal et son financement				
<i>Épargne nette</i>	153 521 €	216 604 €	+ 63 083 €	+41,1%
10226 - FCTVA	10 011 €	22 552 €	+ 12 541 €	+125,3%
13 - Subventions d'équipement	22 263 €	- €	- 22 263 €	-100,0%
Financement disponible	185 795 €	239 156 €	+ 53 361 €	+28,7%
Financement de l'investissement	185 795 €	239 156 €	+ 53 361 €	+28,7%
Dépenses Réelles d'Investissement	146 417 €	146 978 €	+ 561 €	+0,4%
Variation du Fonds de roulement	39 378 €	92 178 €	+52 800 €	+134,1%
Le fonds de roulement et la dette				
Fonds de Roulement	192 293 €	284 471 €	+92 178 €	+47,9%
Fdr en jours	38	54	+16	+43,8%
Stock de dette	905 €	0 €	- 905 €	-100,0%
Capacité de désendettement	0,01	0	- 0,01	-100,0%

II. BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES

Ce budget est assujéti à la TVA. La ville récupère ainsi la TVA sur toutes les charges et collecte puis reverse la TVA sur les produits encaissés (hors subventions et emprunts). Les crédits sont donc inscrits en hors taxes dans le budget (hormis ceux qui n'entreraient pas dans le champ d'application de la TVA).

Ce budget a pour objet la gestion des salles municipales, des cabines de bain, du presbytère Saint Nicolas et d'un local commercial dont la ville est propriétaire. Les dépenses et les recettes liées à la location des gîtes de Chausey sont comptabilisées dans le budget principal de la Ville.

Ce budget n'a pas d'endettement à ce jour. Les dépenses d'investissement sont totalement autofinancées par les recettes d'amortissement. Il ne bénéficie d'aucune subvention d'équilibre de la part du budget principal.

A. La section de fonctionnement

Elle s'établit comme suit.

Section de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Var CA/CA
Charges à caractère général	43 962 €	44 113 €	46 999 €	46 650 €	+1.4%
Charges de personnel	6 999 €	7 500 €	7 113 €	8 500 €	+19.5%
Charges exceptionnelles			1 203 €	0 €	-100%
Dépenses réelles de fonctionnement	50 961 €	51 613 €	55 314 €	56 150 €	+1.5%
Produits des services, du domaine	51 391 €	54 705 €	58 013 €	62 257 €	+7.3%
<i>dont cabines</i>	45 908 €	46 187 €	50 053 €	51 832 €	+4%
<i>dont extérieurs</i>	4 983 €	8 056 €	7 833 €	9 842 €	+26%
<i>dont salles</i>	500 €	462 €	127 €	583 €	+360%
Autres produits de gestion courante	9 805 €	23 625 €	36 283 €	35 129 €	-3.2%
Produits exceptionnels	822 €	330 €	0 €	0 €	-
Recettes réelles de fonctionnement	61 196 €	78 330 €	94 296 €	97 386 €	+3.3%
Epargne nette	11 057 €	27 047 €	38 982 €	41 236 €	+ 5.8%

Comme on peut le constater, le produit 2024 des locations a progressé par rapport à 2023 (+7.3%), notamment les locations de cabines (+4%).

In fine, la section de fonctionnement 2024 génère une épargne nette de 41 236 €, en progression de +5.8% par rapport à 2023.

B. La section d'investissement et le fonds de roulement

Les dépenses réelles d'investissement ont été les suivantes : l'installation d'une nouvelle armoire froide et le renouvellement des contrôles d'accès de la salle du Héral,

le remplacement d'un opérateur de porte électrique de la salle du Plat Gousset et le remplacement de l'écran électrique au forum Jules Ferry pour un total de 7 301 €.

La variation du fonds de roulement d'établit ainsi :

Poste	2024
<i>Épargne Nette (cessions comprises)</i>	41 236 €
Total du financement disponible	+41 236 €
Dépenses réelles d'investissement	- 7 301 €
Variation du fonds de roulement (recettes – dépenses)	+33 935 €

C. Perspective et conclusion

En 2024, la consommation budgétaire du budget annexe des locations immobilières s'est avérée maîtrisée avec une épargne et un fonds de roulement confortés.

❖ ANNEXES : TABLEAU DE SYNTHÈSE

	2023	2024	Var. En €	En %
La section de fonctionnement				
70 – Produits des services	58 014 €	62 257 €	+ 4 243 €	+ 7,3%
75 – Autres produits de gestion	36 283 €	35 129 €	- 1 153 €	-3,2%
Rec. Réelles de Fonctionnement	94 296 €	97 386 €	+ 3 090 €	+ 3,3%
011 – Charges à caract. gén.	46 999 €	47 650 €	+ 651 €	+ 1,4%
012 – Dépenses de Personnel	7 113 €	8 500 €	+ 1 387 €	+ 19,5%
67 – Charges exceptionnelles	1 203 €	- €	- 1 203 €	-100,0%
Dép. Réelles de Fonctionnement	55 314 €	56 150 €	+ 835 €	+ 1,5%
L'épargne communale				
Epargne de Gestion	38 982 €	41 236 €	+2 254 €	+5,8%
+ Résultat financier (76-66)	- €	- €	- €	
= Epargne brute (RRF - DRF)	38 982 €	41 236 €	+2 254 €	+5,8%
- 16 (hors 165) – remb. Dette	- €	- €	- €	
Epargne nette	38 982 €	41 236 €	+2 254 €	+5,8%
L'investissement communal et son financement				
<i>Epargne nette</i>	38 982 €	41 236 €	+2 254 €	+5,8%
Financement disponible	38 982 €	41 236 €	+2 254 €	+5,8%
Dépenses Réelles d'Investissement	6 801 €	7 301 €	+ 500 €	+7,4%
Variation du Fonds de roulement	32 181 €	33 935 €	1 754 €	5,5%
Le fonds de roulement et la dette				
Fonds de Roulement	56 828 €	90 763 €	+33 935 €	+59,7%
Fdr en jours	329	515	186	+56,4%
Stock de dette	-	-	-	-
Capacité de désendettement	-	-	-	-

Autorisation de Programme et Crédit de paiement (AP/CP) : l'autorisation de programme comprend un ensemble homogène de dépenses d'investissement (ex : les travaux de l'Espace Pierre et Marie Curie). Par délibération du conseil municipal, elle permet l'engagement de dépenses pluriannuelles d'investissement jusqu'à leur utilisation, révision ou annulation. Voté par le conseil municipal, un crédit de paiement autorise la consommation annuelle des crédits d'une autorisation de programme.

Capacité de désendettement : elle se calcule en divisant le stock de dette par l'épargne brute. Elle permet d'estimer le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette communale. Une capacité inférieure à 7 années est considérée comme saine. Un ratio supérieur à 12 années peut être considéré comme problématique.

Epargne brute : ce ratio correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (Epargne brute = Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement).

Epargne nette : elle exprime le financement dégagé par la section de fonctionnement une fois l'annuité du capital d'emprunt remboursé (Epargne nette = Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de Fonctionnement – Remboursement annuelle du capital d'emprunt). Comme pour l'épargne brute, elle peut être calculée en intégrant ou retirant le produit des cessions immobilières. On peut également retraiter certaines dépenses ou recettes exceptionnelles pour faciliter la comparaison entre exercices budgétaires.

FCTVA : Mécanisme de reversement annuelle de la TVA par l'Etat aux collectivités locales. Il s'applique principalement aux dépenses d'investissement. Le taux forfaitaire de reversement s'élève à 16.404%. Pour la ville de Granville, le reversement a lieu sur les dépenses de l'année précédente (N-1).

Financement disponible : c'est le total des ressources (hors emprunt) dont dispose la commune pour investir après avoir payé ses charges et remboursé sa dette (soit : épargne nette, cessions immobilières, subventions d'investissement, FCTVA, taxe d'aménagement, autres produits).

Financement de l'investissement : c'est la somme du financement disponible et des emprunts mobilisés pendant l'exercice.

Fonds de Roulement : L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts, etc.). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le Fonds De Roulement (FDR).

Fonds de Roulement en jours : il correspond au rapport, exprimé en jour, entre le fonds de roulement et les dépenses réelles de l'exercice ; $Fdr \text{ en jours} = (\text{fonds de roulement} / \text{dépenses de l'exercice}) \times 360$.

Taux d'épargne brute : c'est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement (souvent hors cessions). Exprimé en %, un ratio inférieur à 10% est considéré comme faible, un ratio supérieur à 15% est considéré comme satisfaisant.